



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf septembre à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la commune de Pujols sur Ciron, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Dominique CLAVIER, Florence GERVASONI, Séverine KIRCHER, Cécile LAROUSSE, Didier MOTHE, Delphine POIROT, Stéphane SOULARD

Absents : Aurélien DARMAGNAC, Marie-France MELIN, Landry RICHEL

Absents Excusés : Sophie THIBAULT-MARROCQ, Jean THUAULT, David THUILLIEZ, Emmanuel VIROULET-L HOTE

Madame Florence GERVASONI a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

	Décision du Maire	<u>Sens des votes</u>
1	Approbation du dernier procès-verbal – 10/06/2025	
2	Délibération actant la Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité -	
3	Rétrocession de la voirie et des équipements annexes (trottoirs, éclairage public, puisard) du lotissement Clos de Jeannot	
4	Créance éteintes – Délibération autorisant un effacement de dettes et virement de crédits s'y rapportant	
5	Décision Modificative travaux peinture voirie	
6	Délibération actant la modification des statuts de la communauté des COMMUNES	
7	Renouvellement Gestion de contrat d'assurance incapacité du personnel convention avec le centre de gestion de la Gironde	

CONSTAT DE QUORUM :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30, procède à l'appel des élus et fait le constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance. La séance est ajournée

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales, lorsqu'il y a absence de quorum le Conseil Municipal peut être convoqué à nouveau à trois jours au moins d'intervalle. Il pourra alors délibérer valablement, sans condition de quorum ou si une délibération supplémentaire devait être ajoutée le conseil sera convoqué dans les conditions normales et le quorum devra être atteint.

La séance est levée à 19h30

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	